

II

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures de l'Ambassadeur des
Etats-Unis d'Amérique au Canada

MINISTRE DES AFFAIRES EXTERIEURES

et. No.

N. 15

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures présente ses compliments
à l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique et a l'honneur de se référer à sa
Note n. 148 de l'Ambassadeur en date du 23 décembre 1961 demandant que
soit de nouveau protégée la permission d'utiliser la route de traversée de
Haines au Yukon pour l'entretien d'hiver du pipeline Haines-Fairbanks.

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures est heureux d'accorder
cette protection pour autant qu'il juillet 1962 sous réserve des conditions
énoncées aux alinéas (a) à (c) de sa Note n. 13 en date du 18 janvier 1957.

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a aussi le plaisir de confirmer
que, advenant la nécessité de honorer la route l'Unité de l'Arctique canadienne
de la route de l'entretien de la route du Nord-Ouest continue d'être soumise
à nos réserves de remboursement conformément aux conditions énoncées dans
la Note n. 138 de l'Ambassadeur en date du 10 décembre 1957.

"G.C.C."

AWATTO
1962 26 January
H.C.C.

OTTAWA, le 26 janvier 1962